



PROJET ASSOCIATIF ET DE SERVICE 2022 – 2026

EDITO DE LA PRESIDENTE.....	2
INTRODUCTION : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	3
1. CONTEXTE GENERAL.....	4
1-1 Contexte associatif	4
1-2 Les valeurs et le cadre.....	4
1-3 Un acteur unique dans le département	6
1-4 Le public accompagné.....	7
1-5 Evolution de nos interventions et de notre organisation	8
2 BILAN DU PREMIER PROJET 2015 - 2021	10
<hr/>	
PROJET ASSOCIATIF ET DE SERVICE 2022 - 2026.....	12
1. CONSTRUCTION DU PROJET 2022 - 2026	12
1-1 Enjeux, orientations et points de vigilance identifiées : objectif 2026.....	13
1-2 Le partenariat	14
2. DECLINAISON DES « ORIENTATIONS » ET DU PLAN D'ACTION	15
CONCLUSION GENERALE.....	19
Annexe 1 : Sigles repères.....	20
Annexe 2 : Petite histoire de l'aide à domicile et d'A DOM'AIDE68	21
Annexe 3 : Fiche synthèse du projet 2022 - 2026.....	22



Projet associatif et de service 2022-2026,
validé par le Conseil d'Administration, en date du 27 octobre 2022.

Edito de la Présidente

A DOM'AIDE68 a fêté ses dix années d'existence en 2021.

Et voici déjà le 2^{ème} projet de notre association qui va nous guider pour les 5 prochaines années. Elaboré durant un temps de maturation qui aura duré près de 10 mois, il est le fruit de l'engagement collectif et de la participation des salariés, de la direction, du conseil d'administration et d'usagers. Qu'ils en soient tous vivement remerciés !

Nous avons souhaité qu'il traduise nos valeurs fortes et humanistes, notre vision d'une place toujours engagée auprès des familles au sein d'un partenariat de terrain riche et fructueux. Ce projet se veut la poursuite de notre adaptation pour être au plus près des besoins dans un monde en perpétuel mouvement.

Association de l'Économie Sociale et Solidaire, Adomaide68 accompagne toutes les familles avec enfants sur tout le territoire du Haut-Rhin. En intervenant tant pour un besoin ponctuel que dans le cadre de la Protection de l'Enfance ou encore auprès d'enfants porteurs de handicap, nous couvrons un large champ d'interventions. C'est ainsi que nous sommes partenaires des politiques sociales de la Collectivité européenne d'Alsace et la Caisse d'Allocations Familiales qui nous font pleinement confiance et nous financent ces interventions

Le témoignage des familles tout comme notre travail quotidien avec les travailleurs sociaux nous confortent dans notre conviction de l'utilité de nos interventions. C'est ainsi que, dans la continuité de notre histoire, mais encore plus aujourd'hui face aux enjeux de la Protection de l'Enfance, nous entendons être pleinement partenaire de l'ensemble des dispositifs développés dans le territoire d'intervention qui est le nôtre.

Je voudrais insister plus particulièrement sur trois aspects de notre Projet :

- Tout d'abord notre équipe professionnelle, qualifiée et expérimentée ; véritable ressource sans laquelle nous ne pourrions rien faire. Conscients de la complexité des interventions quand tant de familles sont en difficulté, nous renforcerons notre soutien en développant les équipes à responsabilité partagée. Une organisation innovante et collaborative pour mieux soutenir les professionnels, rendre un service au plus près des attentes des familles et favoriser la qualité de vie au travail ;

- Ensuite, nous rechercherons des réponses adaptées pour permettre aux familles de participer à notre fonctionnement, tant pour l'inspirer, que pour suggérer des ouvertures. Des étapes seront proposées pour trouver les moyens d'un dialogue constructif ;

- Et enfin, nous sommes ouverts à tous ceux qui, comme nous, sont passionnés par l'engagement au service d'une société solidaire, respectueuse, innovante et éco responsable. Aujourd'hui, la famille est et reste la cellule de base de notre société. Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre, que ce soit pour apporter vos compétences, ou pour rejoindre le Conseil d'Administration : toutes les énergies et les bonnes volontés sont les bienvenues.

Nous voilà donc au début d'une mise en œuvre qui a cheminé déjà depuis quelques mois. Mais nous ne pouvons pas passer sous silence le contexte budgétaire très difficile lié notamment à l'après covid et à la réorganisation des administrations. Cette situation sérieuse nous impose la plus grande prudence. Au plaisir de poursuivre tous ensemble cette belle aventure !

Martine Saenger
Présidente

Introduction : présentation de l'Association

Dénomination : **A DOM'AIDE68**
Service d'Aide et Accompagnement à Domicile - SAAD familles
Association loi 1908 sans but lucratif

Siège social

21 rue Victor Schoelcher
68200 Mulhouse
Tél : 03 89 45 47 70
contact@adomaide68.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi
8h00/12h00 et 13h00/17h00

www.a-dom@aide68.fr

Antenne Nord Haut Rhin

140 rue du Logelbach
68000 Colmar
Tél : 03 89 21 70 71
contact@adomaide68.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi
8h00/12h00 et 13h00/17h00

Informations administratives

Début des Activités : 1^{er} janvier 2011 (historique : voir annexe 2 du présent projet associatif)
Identifiant : SIREN : 529 968 521 - SIRET 529 968 521 000 37
Catégorie juridique : 9260-droit local
Activité principale exercée (APE) : 8899B – action sociale sans hébergement
Convention collective appliquée : CCB de l'aide à domicile du 21 mai 2010
Inscription au registre des Associations : n°174 Volume 87 (le 07/10/2010)
Statuts adoptés le 09/11/2010, modifiés en 2019 / reprise de l'Association AID 68

Financements principaux

Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut Rhin

Objet

Propose dans le département du Haut Rhin (68), des services d'aide aux familles avec enfant(s), à domicile ou à partir du domicile des familles, dans le cadre de l'aide sociale et de la protection de l'enfance ou ponctuellement pour du soutien parental et de l'aide à l'entretien du lieu de vie. Apporte également un soutien aux familles avec enfant(s) en situation de handicap (droit au répit).

Autorisation – Agrément - Adhésion

Agrément Préfecture
Autorisation de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) – validité 15 ans
1^{er} projet associatif et de service 2015-2021
Evaluations internes : 2015 et 2021 ; externe : 2018
Adhérent à la Charte Nationale Qualité des Services à la Personne depuis 2014
Adhérent à la Fédération nationale Adédôm

Fonctionnement

Membres : sont membres actifs, les personnes participant régulièrement aux travaux de l'Association et acquittant une cotisation annuelle

Membres d'honneur : contribution morale, intellectuelle ou financière

Conseil d'Administration : composé de 14 membres élus pour 3 ans, renouvelé par tiers chaque année ; se réunit sur demande du Président à minima 4 fois par an.

1. Contexte général

1-1 Contexte associatif

Issue de la réunion de deux Associations riches chacune de plus de **70** ans d'histoire, l'association A DOM'AIDE68 est née le 1^{er} janvier 2011. Intervenant dans le sud Haut Rhin jusqu'en mars 2017, elle étend ses activités dans tout le département en avril 2017, à la suite de la reprise du personnel et de l'activité de l'Association AID Nord Haut Rhin.

L'Association a pour cœur de métier, **l'accompagnement des personnes, des familles avec enfant(s) (dont enfant(s) en situation de handicap) à domicile** ou à proximité de celui-ci. Il s'agit d'un accompagnement global en lien avec les parcours de vie familiale et les événements liés à ceux-ci. Elle agit sur demandes des personnes ou des familles ou des partenaires sociaux.

A partir de contrats et d'objectifs à atteindre, l'Association propose sur des périodes courtes ou longues, des prestations en lien avec **le soutien à la parentalité, l'éducatif, l'entretien du lieu de vie**. Les interventions sont réalisées pour favoriser l'épanouissement de la vie familiale, la protection de l'enfance, pour faire face à des événements ponctuels, heureux ou malheureux. L'Association se donne pour buts de rendre **les parents acteurs de leur vie en famille** et de les accompagner dans la progression de leur autonomie.

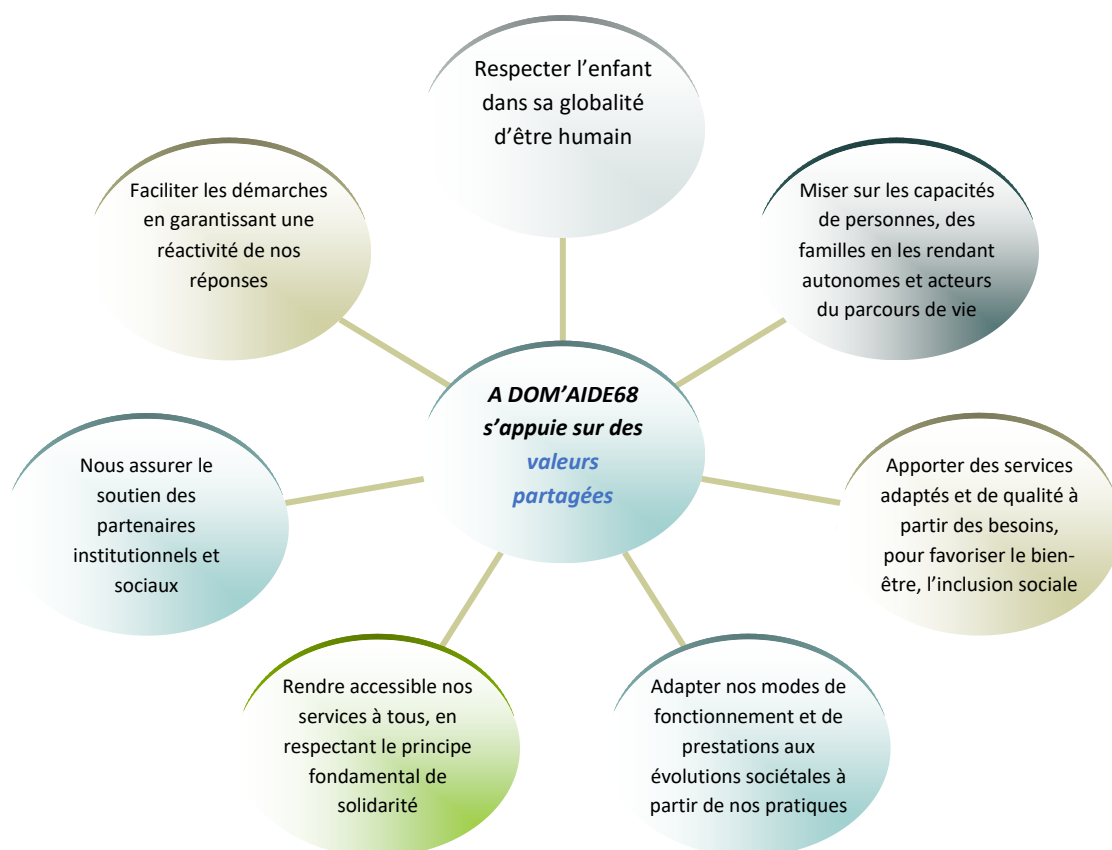
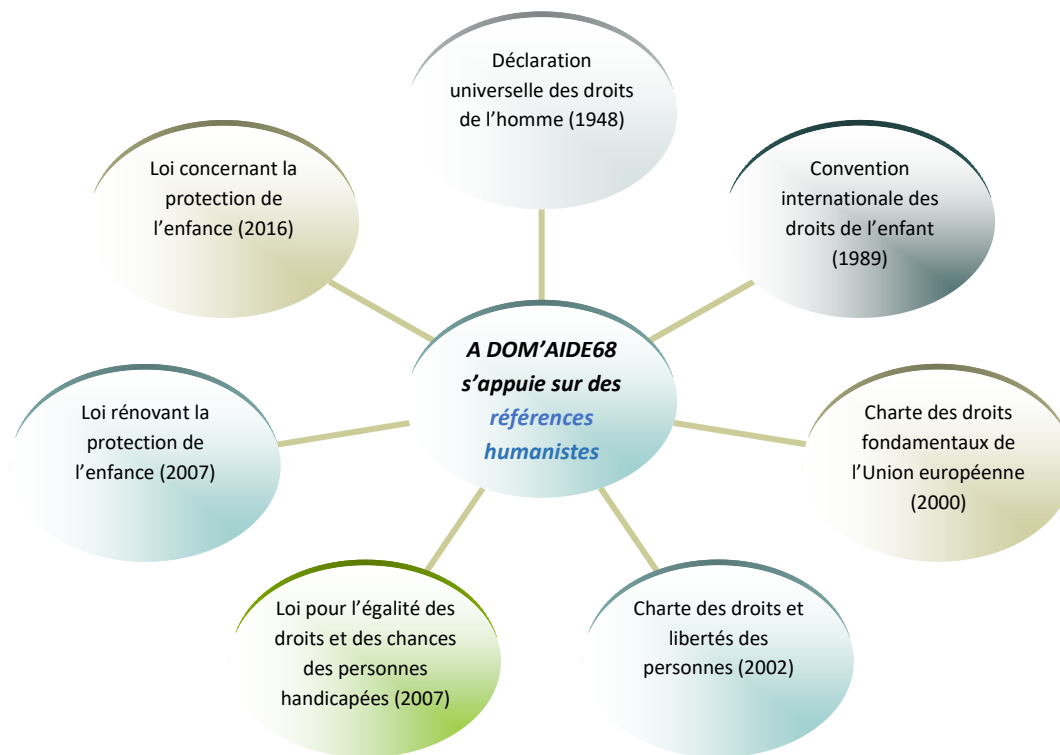
Ce projet associatif répond aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'Association est également en conformité avec la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-sociale, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation de ses activités et de la qualité de ses prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il associe à la fois **les exigences d'offrir des prestations de qualité** tout en développant stratégiquement l'Association pour **répondre aux besoins et demandes de services** observés dans le département, et ce, à partir d'une optimisation du fonctionnement général d'ADOM'AIDE68.

Il a ainsi pour ambition d'être le témoignage de l'action constante menée par les bénévoles et les salariés, le projet de service proposant une projection à 5 ans des actions et objectifs poursuivis à partir d'un plan d'action prévisionnel et temporel.

1-2 Les valeurs et le cadre

Les Valeurs fondatrices et partagées construites par les Administrateurs bénévoles, élus ou membres de droit sont portées par l'équipe encadrante et les professionnels de l'intervention auprès des enfants, des personnes et des familles.



1-3 Un acteur unique dans le département ...



... Et une complémentarité professionnelle ...

- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)** : salarié formé sur 2 années, de niveau Bac et spécialisé dans la prévention, le soutien à la parentalité et l'éducatif à domicile. Acteur essentiel de l'aide sociale, de la protection de l'enfance, de l'aide aux familles ayant un enfant en situation de handicap ;
- Accompagnant Educatif et Social (AES ou ex AVS)** : salarié formé sur 12 mois en moyenne, de niveau CAP-BEP et spécialisé dans la prévention, l'accompagnement dans la vie quotidienne, l'entretien du lieu de vie. Acteur essentiel du soutien ponctuel aux parents qui vivent un évènement familial demandant un accompagnement (grossesse, hospitalisation ...) ;
- Responsable de Secteur (RS)** : salarié formé sur 2 ou 3 ans dans le social, généralement de niveau Bac +2-3 et avec pour missions d'encadrer une équipe de 15 AES-TISF, de les planifier, de les accompagner. Assure le lien entre la famille, le salarié et le partenaire social. Acteur central de l'équipe permettant l'activité ;
- Responsable Administratif et Financier** : salarié formé en comptabilité sur 2 ou 3 années, de niveau bac +2-3 spécialisé dans les domaines administratifs et comptables. Acteur essentiel dans le

dispositif général de fonctionnement de l'association et collaborant étroitement avec le Directeur Général notamment sur les questions financières et budgétaires ;

- ✚ **Assistante de Direction et Secrétaire de Direction** : salariées formées dans le secteur administratif, de niveau bac ou bac +2 et spécialisée dans l'accueil, les dossiers administratifs. Actrice importante, la Secrétaire assure en première ligne le lien entre le public ou les partenaires et l'équipe du siège et de l'antenne. Actrice essentielle, l'Assistante de Direction, par sa technicité, assiste le responsable administratif et le directeur général dans ses missions ; elle facilite la circulation de l'information en interne ;
- ✚ **Directrice Adjointe** : salariée formée dans le secteur de l'encadrement et de la gestion d'équipe, de niveau Bac + 3-4. Actrice essentielle, la Directrice Adjointe assure le contrôle et la mise en œuvre qualitative et quantitative de l'ensemble des activités. Elle dirige, coordonne et soutient les Responsables de Secteur dans leur quotidien. Elle collabore étroitement avec le Directeur Général à l'analyse de l'activité, la gestion de projets, la dynamique d'équipe et contribue activement au développement de l'Association ;
- ✚ **Directeur général** : salarié formé dans la gestion de structures du secteur social, médico-social ou sanitaire, de niveau bac +4-5 et titulaire du CAFDES, il est le garant du fonctionnement et de la dynamique de l'Association. Acteur essentiel du dispositif, le Directeur Général a une fonction globale de direction administrative, financière, de management et de réalisation de l'activité confiée à l'Association. Il est le lien institutionnel entre le Conseil d'Administration, l'équipe, les partenaires financiers, sociaux. Il est force de proposition pour développer l'Association.

1-4 Le public accompagné

L'activité principale de l'Association consiste à accompagner les familles avec enfant(s) de moins de 18 ans au domicile ou à partir du domicile. **Le but principal est le bien-être de l'enfant.** Toutes les familles, sans conditions de revenu, peuvent bénéficier d'une aide selon la situation vécue :

- ✚ **Aide ponctuelle** dans le cadre d'un évènement familial heureux (grossesse, naissance, famille recomposée...) ou difficile (hospitalisation, séparation, incarcération ...), le principe étant que la famille fasse directement la demande de soutien à l'Association ;
- ✚ **Accompagnement** dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la protection de l'enfance, le principe étant qu'un partenaire social missionne l'Association et lui fixe les objectifs à atteindre avec la famille ;
- ✚ **Soutien** aux familles ayant un enfant en situation de handicap, le principe étant de permettre aux parents de bénéficier de temps de répit, de favoriser l'inclusion de l'enfant, d'accompagner la famille dans sa dynamique.

L'Association assure ainsi un **accompagnement individualisé**, adapté, avec des objectifs déterminés et dans un cadre social et administratif reconnu. La polyvalence des salariés permet également de développer des **actions collectives** auprès des familles pour favoriser le lien social.

L'analyse de terrain montre que le public accompagné a évolué avec une augmentation importante des problématiques sociales et qui se cumulent :

- ✚ Familles monoparentales en difficultés ;
- ✚ Demande de soutien pour favoriser l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap ;
- ✚ Violences intra familiales, notamment sur les enfants ;
- ✚ Epuisement des parents et besoin de répit ;
- ✚ Multiplication des enfants placés ou en attente de placement et nécessitant un accompagnement pour maintenir le lien familial ;
- ✚ Précarité sociale et au niveau du logement.

La principale conséquence de ces constats est que **les interventions se réalisent de moins en moins préventivement**. Au contraire, trop d'interventions se font dans l'urgence du fait de situations qui sont multi factorielles. Il en résulte des accompagnements plus longs dans le temps et très complexes par les objectifs qui sont à atteindre. Mais paradoxalement, les temps d'accompagnement annuel par famille diminuent, ce qui rend fragile l'équilibre entre la cohérence, la quantité et la qualité des interventions (voir tableau ci-dessous).

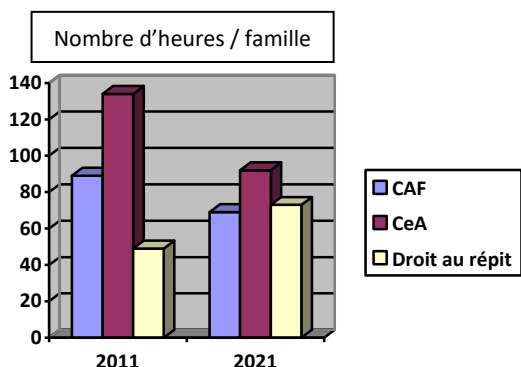
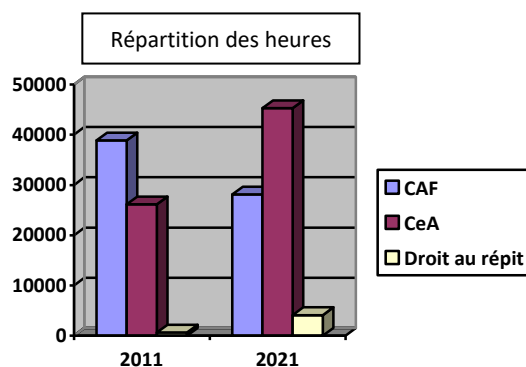
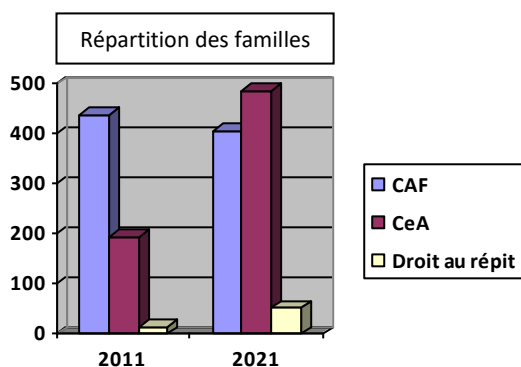
1-5 Evolution de nos interventions et de notre organisation

En 10 années d'existence, l'Association **a su s'adapter** à l'évolution sociétale, aux demandes des familles et à leurs situations et ce avec le soutien financier actif de la CeA et de la CAF (ponctuellement de la MSA). Un très important travail sur le terrain a été mené pour coller à la réalité qui demande à la fois un équilibre **entre la qualité** du service et la **demande d'accompagnement toujours plus importante** mais également d'avoir le personnel ressource pour réaliser les missions, dans une période de **pénurie de professionnels diplômés** et disponibles.

Activités	2011	2019*	Evolution
Nombre de familles	646	1 031	+59.5%
Nombre d'heures d'intervention	67 013	80 455	+20.05%

Durée moyenne d'une intervention dans la famille	2014 (En centième)	2019* (En centième)	Evolution
TISF	3.9h	2.7h	-30%
AES-AVS	3.3h	2.2h	-33%
Moyenne	3.6h	2.5h	

*2020 et 2021 n'ont pas été pris en compte / situation sanitaire



- ### 6 Evolutions majeures
- ✚ **Importante hausse** des familles à accompagner
 - ✚ Un nombre **d'heures qui augmente**
 - ✚ **Moins de demande** d'aide ponctuelle des familles CAF
 - ✚ **Hausse conséquente** de l'accompagnement des familles confiées par les travailleurs sociaux
 - ✚ **Développement** régulier de l'aide aux familles avec enfant en situation de handicap
 - ✚ **Le nombre d'heures** consacrée à une famille CeA-CAF chaque année a très largement **diminué.**

Au niveau de notre organisation, les évolutions sont également très importantes en 10 ans :

Organisation générale	2011	2021
Durée théorique d'une intervention à domicile	4h	2h à 4h
Amplitude horaire et journalière	8h-17h	8h-20h
Amplitude hebdomadaire	Lundi au vendredi	Lundi au samedi
Secteur géographique	Sud Haut Rhin	Département

- ### 6 Evolutions majeures
- ✚ L'accompagnement se réalise sur **6 jours** au lieu de 5 ;
 - ✚ Chaque intervenant réalise **3 à 4 interventions** / jour au lieu de 2 en 2011 ;
 - ✚ Les déplacements se font aujourd'hui sur **100% du département** ;
 - ✚ Les plannings se sont complexifiés pour permettre **une souplesse des horaires** et temps d'intervention et s'adapter aux besoins des familles ; ils sont aujourd'hui **construits au mois** et non plus à la semaine ;
 - ✚ **Les temps de déplacement** se sont multipliés avec les interventions de 2h ;
 - ✚ **L'adaptation** des salariés intervenants et des responsables de secteur est très importante.

2. Bilan du premier projet 2015 - 2021

10 Principales évolutions et réussites ...

- ✚ **Grande adaptation et flexibilité** des réponses apportées aux familles ;
- ✚ **Extension des activités** dans tout le département (reprise réussie du personnel et de l'activité d'AID68 en 2017) : restructuration, modernisation et harmonisation des pratiques ; relance de l'activité ;
- ✚ **Développement du Droit au Répit** : étude départementale des besoins des familles (en 2018) et développement d'un second volet « Parenthèse68 » ;
- ✚ **Mise en œuvre d'outils qualitatifs** : évaluations internes-externes, adhésion à la charte qualité, outil « étoile des familles », analyse de la satisfaction client ;
- ✚ **Développement technologique** : logiciels métiers, télégestion, parc informatique, adaptation aux logiciels activité des financeurs (SOLIS, ADONIS) ;
- ✚ **Modernisation des outils de communication** : nouveau site internet, plaquettes, roll up, journal interne, livret d'accueil des salariés et bénévoles ;
- ✚ **Stratégie active au niveau des ressources humaines** : management transversal et participatif ; création d'une équipe de cadres ; réorganisation de l'équipe des responsables de secteur ; refonte de la modulation du travail ; développement des plannings au mois ; création du comité social économique (CSE) et signature d'accords (NAO) ; politique de formation (continue et alternance) ; refonte des grilles de classification et harmonisation des contrats de travail-fiches de poste (avenant 43 de la convention collective) ;
- ✚ **Renforcement du Conseil d'administration** : nouveaux membres ; formalisation des binômes de compétences ;
- ✚ **Investissement** : flotte de véhicules de service ; rénovation du siège social, ouverture d'une antenne de proximité à Colmar ;
- ✚ **Process budgétaire** : plan de trésorerie ; respect des normes et échéances.

... et 4 objectifs partiellement ou non atteints ...

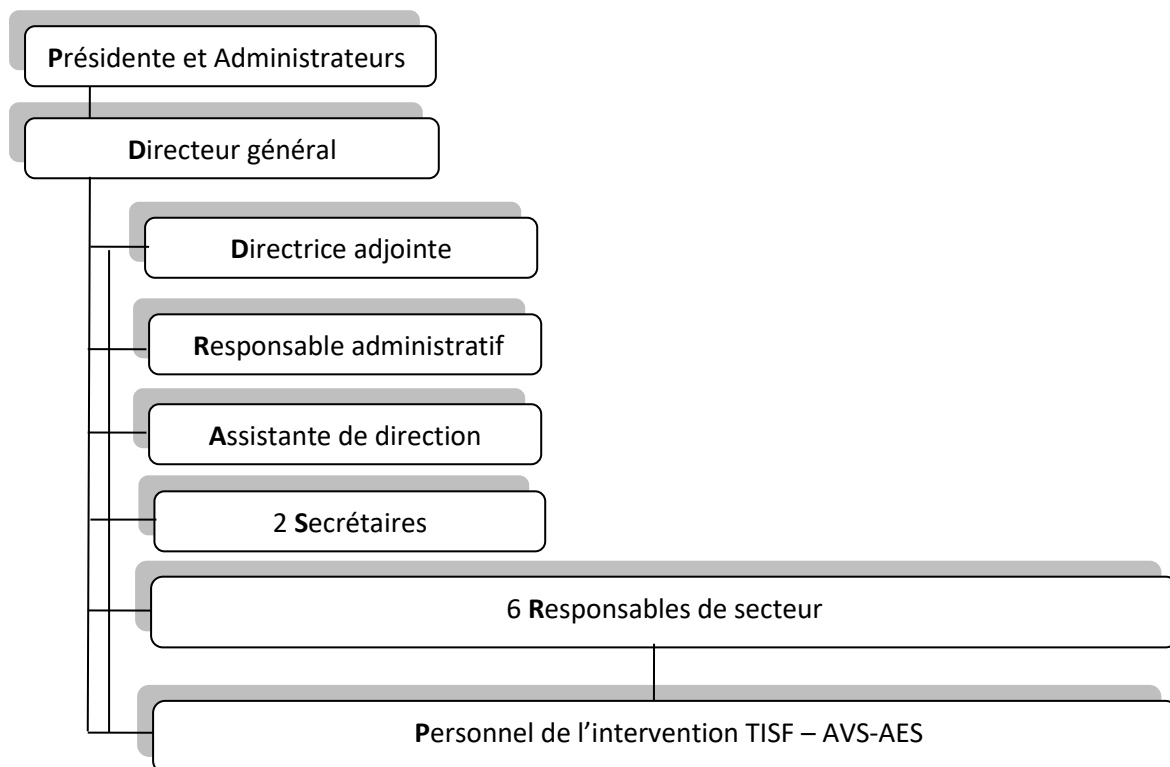
- ✚ Le service du **Droit au Répit** ne représente encore que trop peu d'heures ;
- ✚ **L'ouverture** de nouveaux services ne s'est pas faite ;
- ✚ **Un développement** de partenariats insuffisant ;
- ✚ Une association encore **trop peu connue** dans le département.

... Mais la réalité aujourd'hui d'un acteur majeur en **10 chiffres** (base 12 mois année civile) ...

- + **15** administrateurs ;
- + **95-100** salariés dont **88%** d'intervenants qualifiés TISF, AES et **12%** d'encadrants ;
- + **15** salariés en alternance formés en interne (diplôme de TISF) ;
- + **3** activités principales développées : aide ponctuelle (CAF) ; aide sociale et protection de l'enfance (CD68-CeA) ; aide ponctuelle en soutien des familles avec enfant en situation de handicap (droit au répit - Parenthèse68) ;
- + **75 000** heures réalisées (en moyenne) ;
- + **20 000** interventions à domicile (en moyenne) ;
- + **900** familles aidées (en moyenne) ;
- + **2 200** enfants accompagnés (en moyenne) ;
- + **650 000** km parcourus dans le Haut Rhin (en moyenne) ;
- + **3.4 M€** de budget.

... Grâce à **une équipe** sans qui rien ne serait possible ...

Organigramme fonctionnel au 31/12/2021 (**84.78 ETP**)



PROJET ASSOCIATIF ET DE SERVICE 2022 - 2026

1. Construction du projet

Le projet a pour objectifs de :

- ✚ Proposer la mise en œuvre d'actions concrètes à partir de **5 grandes orientations** prises ;
- ✚ Définir une temporalité prévisionnelle pour sa réalisation.

Le présent projet a ainsi fait l'objet :

... d'un travail participatif en sollicitant ...

- ✚ Les usagers ;
- ✚ Les administrateurs bénévoles et membres ;
- ✚ L'équipe encadrante et intervenante à domicile.

... et en tenant compte de l'évolution des 5 dernières années ...

- ✚ Des besoins des familles ;
- ✚ Des politiques sociales locales de la CeA et de la CAF68 ;
- ✚ De l'environnement géographique et des réalités de terrain observées ;
- ✚ Des textes régissant notre secteur d'intervention.

... tout en programmant différents temps de travail et de réflexion ...

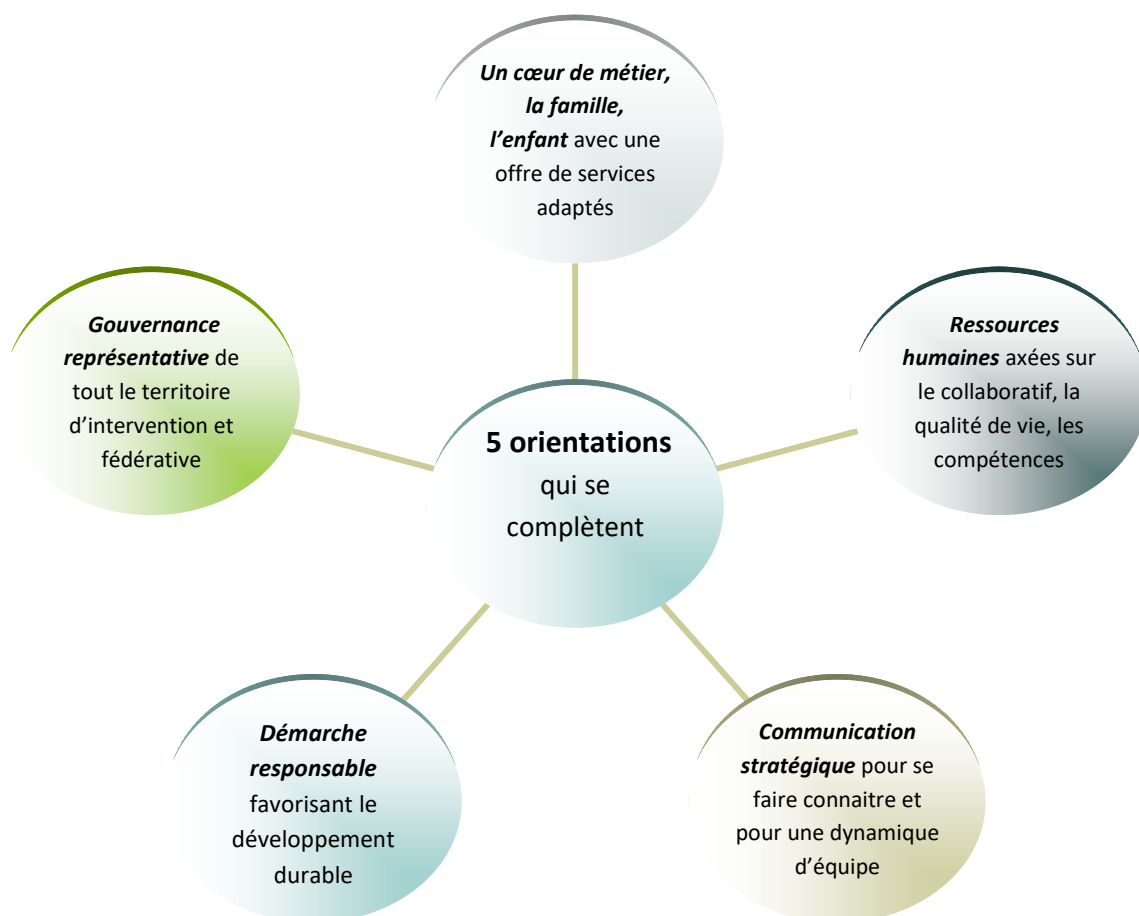
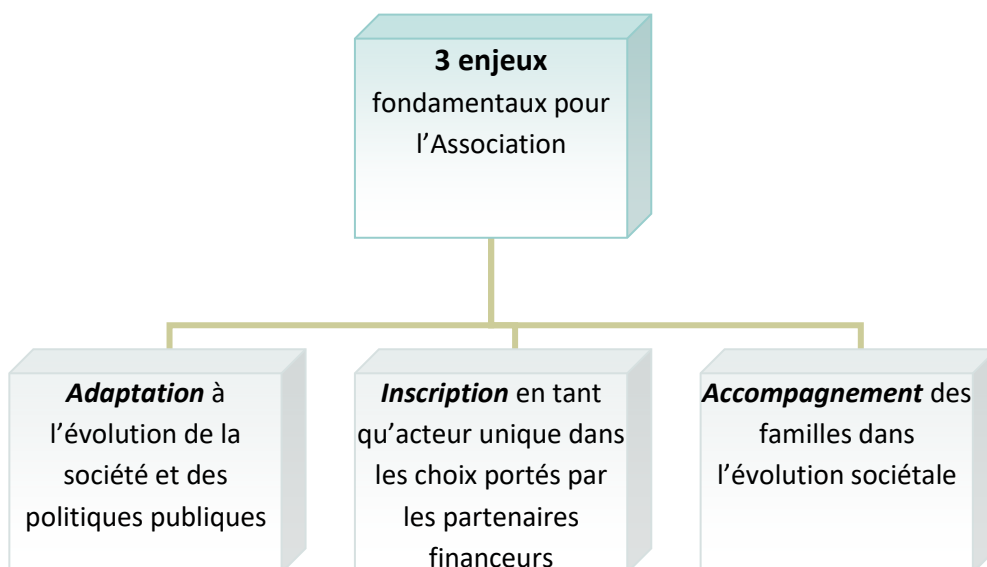
- ✚ Proposition de temps collectifs d'échange avec un panel représentatif des familles ;
- ✚ Questionnaire ciblé aux familles ;
- ✚ Etude de la dernière évaluation interne et externe, notamment des axes de progrès ;
- ✚ Temps de séminaires thématiques pour les administrateurs ;
- ✚ Réunions avec l'équipe encadrante ;
- ✚ Temps d'échange avec un panel de salariés intervenant à domicile.

... permettant l'écriture d'une synthèse des différentes propositions ...

*... ceci avec le but de mettre en avant **un projet à 5 ans.***

1-1 Enjeux, orientations et points de vigilance identifiés

Les membres du Conseil d'Administration, la direction, les salariés et les familles sollicitées ont mis en avant prioritairement :





1-2 Le partenariat

Les orientations ici décrites ne sont réalisables qu'avec un partenariat développé et formalisé.

- ✚ **Partenariat institutionnel** : l'Association est prestataire de services ; à ce titre, il est essentiel qu'elle puisse exercer ses missions avec un soutien financier solide, constant et issu de l'existence d'une confiance réciproque avec nos deux financeurs historique CeA et CAF. L'Association se doit également de s'ouvrir à d'autres sources de financement selon l'analyse des besoins ou en répondant et en s'inscrivant dans une dynamique de projets communs ; Elle doit aussi plus mettre en avant son utilité et son expertise auprès de partenaires politiques impliqués dans le secteur social de l'accompagnement des familles à domicile ;
- ✚ **Partenariat territorial** : l'Association doit affirmer sa place et son identité au sein de la CeA en s'inscrivant et en contribuant aux politiques sociales développées : « Schéma départemental des services à la famille », « 1000 premiers jours de l'enfant », etc. ;
- ✚ **Partenariat social** : l'Association doit promouvoir ses talents et compétences auprès de l'ensemble des partenaires sociaux qui œuvrent dans le champ de l'aide à domicile, notamment en formalisant des partenariats à partir de conventions pour s'inscrire pleinement dans un service commun apporté aux familles et aux enfants ;

Avec ces enjeux, orientations et partenariats, c'est le choix et la volonté commune **d'accompagner le chemin de vie familiale**, de respecter le choix de vie des parents, d'assurer avec eux **le bien-être de l'enfant**, d'apporter la **qualité du service** auprès de l'ensemble des familles visant à rendre autonome, sans distinction, en toute neutralité, sans jugement et avec respect.

2. Déclinaison des « orientations » et du plan d'action

Préambule : chacune des fiches fera l'objet d'un travail préalable sur la méthodologie, les attendus. Un bilan intermédiaire annuel via un rétroplanning permettra de visualiser l'avancée des actions.

Orientation 1 : notre cœur de métier : l'enfant et la famille		Temporalité
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une offre de services de qualité et adaptée ✓ Faire évoluer cette offre ✓ Donner une place aux usagers ✓ Répondre aux besoins des familles 	
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Créer un comité participatif des usagers</i> ➤ <i>Etudier de manière détaillée la typologie des familles et des besoins exprimés pour envisager de nouveaux services</i> ➤ <i>Améliorer la pertinence des réponses apportées aux familles</i> ➤ <i>Analyser la satisfaction du service rendu et en tirer les conséquences</i> ➤ <i>Rechercher l'optimisation de la planification</i> ➤ <i>Etendre et formaliser les partenariats</i> ➤ <i>Promouvoir les outils qualitatifs</i> ➤ <i>Contribuer par notre expertise, aux politiques d'accompagnement des familles au niveau fédéral (proactif à la commission famille-enfance)</i> 	<p>2023</p> <p>2024</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p>
Vigilance :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Prendre en compte les circulaires CNAF ❖ Être en phase avec les politiques sociales CAF - CeA ❖ Points de contrôle régulier de l'état de la trésorerie et des budgets alloués (analyse budget prévisionnel-réalisé) ❖ Points de contrôle mensuels (+projection) de l'activité ❖ Respecter la législation / à la charte des droits et liberté et à l'information des usagers 	
Mots clés :	Offre, service, place-usager, satisfaction, qualité, formaliser	

Orientation 2 : une communication interne et externe		Temporalité
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se faire connaître et reconnaître (familles – partenaires) ✓ Evoluer de manière collaborative ✓ Développer l'activité ✓ Faciliter le recrutement 	
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Etudier et mettre en œuvre un intranet</i> ➤ <i>S'inscrire de manière proactive dans les différents schémas départementaux (famille, enfance, handicap)</i> ➤ <i>Moderniser en permanence nos outils de communication</i> ➤ <i>S'appuyer sur les familles pour communiquer</i> ➤ <i>Développer avec le comité des usagers un document d'information aux familles</i> ➤ <i>Déterminer une liste de structures pour des démarches proactives régulières (calendrier perpétuel)</i> ➤ <i>Etudier et organiser une journée événementielle sur la thématique de la famille</i> ➤ <i>Communiquer sur la spécificité de nos métiers qualifiés TISF - AES</i> ➤ <i>Communiquer sur notre dynamique « verte »</i> 	<p>2024-2025</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2024</p> <p>2023</p> <p>2025</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p>
Vigilance :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adopter un ton et vocabulaire adapté et compréhensible par tous ❖ Être en cohérence avec les politiques sociales locales et se différencier dans le paysage de l'aide à domicile 	
Mots clés :	<p>Informé, Impliquer, communiquer, collaborer, moderniser, familles, partenaires</p>	

Orientation 3 : une gouvernance représentative		Temporalité
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer et élargir la gouvernance et qu'elle soit représentative du territoire d'intervention ✓ Inciter chaque administrateur à une collaboration active et déterminée ✓ Favoriser le lien entre administrateurs – salariés – familles et partenaires 	
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Attribuer des missions spécifiques à chaque administrateur et adhérent ; formaliser sous forme de fiches repères individuelles à partir des compétences naturelles des personnes</i> ➤ <i>Rendre acteur les administrateurs et adhérents en favorisant les binômes de compétences existant « administrateurs – direction »</i> ➤ <i>Organiser régulièrement des séances de travail par thématique sous forme de mini séminaires</i> ➤ <i>Renforcer les compétences des administrateurs via des journées de formation</i> ➤ <i>Répertorier les réseaux propres à chaque administrateur et les formaliser au service de l'Association</i> ➤ <i>Cibler et optimiser stratégiquement le réseau de partenaires politiques</i> ➤ <i>Être force de proposition et dans le dialogue permanent auprès des partenaires financeurs</i> ➤ <i>S'inscrire dans une démarche proactive départementale, régionale et nationale</i> 	<p>2024-2025</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2023</p> <p>2025</p> <p>2023-2024</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p>
Vigilance :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Rester connecté aux politiques sociales locales, Grand Est, nationales ❖ Maintien du lien avec nos deux financeurs principaux CeA et CAF68 	
Mots clés :	Renforcer, compétences, réseau, binôme, force de propositions	

Orientation 4 : les ressources humaines		Temporalité
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabiliser l'équipe et fidéliser le personnel ✓ Maintenir un équilibre qualité de vie au travail et efficience ✓ Moderniser les RH au service de l'efficacité collaborative 	
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Expérimenter les équipes à responsabilités partagées ; les généraliser</i> ➤ <i>Formaliser par des fiches et des actions régulières « Santé et qualité de vie au travail (SQVT) » les « 3B » : Bienveillance, Bienveillance, Bienveillance (en collaboration avec le CSST)</i> ➤ <i>Optimiser les compétences et talents professionnels par la formation continue</i> ➤ <i>Investir dans la technologie utile à nos activités</i> ➤ <i>Développer une politique de recrutement moderne et attractive</i> ➤ <i>Favoriser une politique de formation qualifiante et de montée en compétences professionnelles pour rester en phase avec l'évolution des besoins et de la réglementation</i> ➤ <i>Privilégier une dynamique de l'équipe encadrante à la fois participative et collaborative</i> 	<p>2022-2023</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p>
Vigilance :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Analyser régulièrement la productivité réelle ❖ Prendre en compte le taux encadrement/intervenant 	
Mots clés :	Efficience, expérimentation, SQVT, participatif, collaboratif, talent, fidélisation, formation, technologie	

Orientation 5 : une démarche globale responsable		Temporalité
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inclure dans toute démarche, un volet vert et durable ✓ S’inscrire dans une démarche collective et permanente « Economie des coûts et Ecologique » ✓ Contribuer au bien-être environnemental 	
Actions :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Projet « no paper » et dématérialisation globale</i> ➤ <i>Développer une politique de limitation de l’impact carbone de nos activités (action permanente)</i> ➤ <i>Ecrire et communiquer sur le thème « guide du bon sens écologique à l’usage des familles »</i> ➤ <i>Sensibiliser et favoriser les interventions à domicile auprès des familles sur le thème de la contribution au bien-être environnemental</i> ➤ <i>Etudier tout investissement réaliste ciblant une démarche écologique, responsable</i> 	<p>2023-2026</p> <p>2022-2026</p> <p>2024-2025</p> <p>2022-2026</p> <p>2022-2026</p>
Vigilance :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etude régulière des coûts de l’énergie – budget et charges ❖ Prendre en compte la question des budgets contraints - tarification 	
Mots clés :	Dématérialisation, économie-écologie, démarche durable, sensibilisation collective	

Conclusion générale

Ce projet associatif, décliné en projet de service et d’actions larges et innovantes, vise globalement à permettre **la pérennité et le développement** de l’Association en tant **qu’acteur essentiel et de proximité sociale** au domicile et au service des familles, et dans un secteur de l’Economie Sociale et Solidaire encore jeune et en pleine mutation. Les acteurs de ce projet ambitieux veulent poursuivre **la promotion de l’aide et de l’accompagnement à domicile**, s’investir localement, mais également s’impliquer dans toute instance et tout niveau géographique pour apporter leur expertise (ex : commission enfance-famille à la fédération Adédom). L’Association fait ainsi le choix de rester centrée sur son cœur de métier qui vise à répondre aux **besoins des familles pour favoriser le bien-être de l’enfant**.



Annexe 1 : sigles repères

❖ A.D.M.R	Aide à domicile en milieu rural
❖ A.E.S	Accompagnant éducatif et social (ex AVS : auxiliaire de vie sociale)
❖ A.P.A	Aide personnalisée à l'autonomie
❖ A.S.E	Aide sociale à l'enfance
❖ A.I.D	Aide et intervention à domicile
❖ C.A	Conseil d'administration
❖ C.A.F	Caisse d'allocations familiales
❖ C.A.F.D.E.S	Certificat d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur d'Etablissements
❖ C.C.B	Convention collective de Branche
❖ C.e.A	Collectivité européenne d'Alsace
❖ C.E.S.U	Chèque emploi service universel
❖ C.N.A.F	Caisse nationale d'allocations familiales
❖ C.S.E	Comité social et économique
❖ C.S.S.T	Comité de sécurité et de santé au travail
❖ D.E	diplôme d'Etat
❖ E.S.S	Economie sociale et sanitaire
❖ E.T.P	Equivalent Temps Plein
❖ N.A.O	Négociations annuelles obligatoires
❖ P.A.J.E	Prestation d'accueil du jeune enfant
❖ SQVT	Santé et qualité de vie au travail
❖ T.I.S.F	Technicienne de l'intervention sociale et familiale
❖ T.V.A	Taxe sur la valeur ajoutée
❖ V.A.E	Validation des acquis par l'expérience

Annexe 2 : petite histoire de l'aide à domicile et d'A DOM'AIDE68

1865 : 1^{ères} travailleurs familiaux bénévoles : éduquer et aider au domicile les familles chrétiennes les plus démunies

1920 : 1^{ère} association d'aide aux mères (initiative Mme Viollet) : aider les familles nombreuses (forte natalité après-guerre)

1927 : création de la fédération nationale des associations d'aide aux mères - familles à domicile (FNAAMD)

1938 : la fédération nationale est reconnue d'utilité publique

1940 : création des premières associations populaires de l'aide familiale (APAF)

1945 : création de l'aide familiale rurale (AFR)

1945 : création de l'AFAD Mulhouse

1947 : création de l'AID Mulhouse

1949 : décret définissant le métier de travailleuse familiale ; mise en place du certificat de Travailleur familial (apparition du terme « faire avec au quotidien »)

1965 : embauche des premières aides ménagères à l'AFR

1970 : fondation de l'union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNASSAD),

1974 : la travailleuse familiale est reconnue travailleur social

1976 : sigle ADMR

1985 : rapport du commissariat général du plan : 1^{ers} travaux sur la garde d'enfants et l'aide aux Personnes âgées

1987 : exonération des charges patronales pour les personnes âgées et handicapées

1989 : X^{ème} plan fixe l'aide aux personnes âgées et garde d'enfants

1990 : réduction fiscale de 50% sur les emplois familiaux, expérimentation du chèque service

1991 : rapport consacré aux services de proximité

1993 : création des chèques emploi service

1994 : la FNAAMD devient aide aux mères et aux familles à domicile (AMFD)

1996 : création du titre emploi service

1999 : réduction de la TVA à 5,5% pour toutes les activités du secteur des services à la personne.

1999 : la fédération de l'aide aux mères et aux familles devient Fédération nationale d'aide à D'intervention à domicile (FNAID)

1999 : décret fixant la qualification du métier niveau IV technicien de l'intervention sociale familiale

2001 : deuxième colloque ADMR « le salarié, un professionnel au cœur des services à la personne »

2002 : loi du 2 janvier 2002 « charte des droits et libertés de la personne »

2002 : Diplôme d'Etat (DE) auxiliaire de vie sociale

2002 : troisième colloque ADMR : « services à domicile : quelle place pour le client-adhérent »

Développement de la VAE (validation des acquis par l'expérience) et de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie)

2004 : mise en place de la PAJE : prestation d'accueil du jeune enfant

2005 : la FNAID devient d'A DOMICILE fédération nationale (ouverture aux soins à domicile)

2005 : Plan Borloo de développement des services à la personne et mise en place du CESU.

2006 : entrée en vigueur du CESU

2010 : 1^{er} janvier : création de la fédération ADESSADOMICILE (fusion ADESSA et A ADOMICILE)

2010 : mise en place de la convention collective de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services A la personne (CCB 21/05/2010)

1^{er} janvier 2011 : AFAD+AID Mulhouse = naissance d'A'DOM'AIDE 68

4 avril 2017 : extension des activités dans tout le Haut Rhin (reprise association AID68)

2020 : la fédération ADESSADOMICILE devient Adédom.

2021 : A DOM'AIDE68 fête ses 10 ans !

Annexe 3 : fiche synthèse du projet 2022 - 2026

Evaluation intermédiaire – externe

